

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Juin 2007

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Procurations	0
Absents	4
Votants	23
Convoqué le 14/06/2007	
Affiché le 26/06/2007	

L'an deux mille sept et le vingt Juin à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

PRESENTS : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs CLAUDE, COT, Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET, Mrs LACOMBE, FOURNIE, ORMIERES, Mmes LEVASSEUR, GRANDET, Mrs VIGNES, TURREL, TEBANI, Mme DELETTRE, Mlle CAMBUS, Mrs BENAC, BARRAU.
EXCUSES : Mr SEGALA, Mme FAUP, Mme LAUTRE.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mlle Nathalie CAMBUS.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

2. Approbation des comptes rendus des séances du 31 Mai 2007.

Mme Delette remarque que Mr Maury figure toujours parmi les excusés. Cela sera modifié.

Votant : 23 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité

3. Projet d'aménagement de la future trésorerie : Lancement d'une enquête publique (annexe 1).

Monsieur le Maire indique que le projet empiétant sur le domaine public, une enquête publique doit donc être réalisée afin de retirer cette parcelle du domaine public.

Mr Contreras explique que pour une question de sécurité, une extension sur une partie de la place s'impose. Il poursuit en disant que cette procédure est longue, le maître d'œuvre va déposer le permis puis le conseil municipal validera le projet au prochain conseil municipal.

	Nom	N° parcelle	description
	rue du sculpteur Abbal	238	16 m2

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer cette enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur à cet effet.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

4. Renouvellement du contrat pour le contrôle du peuplement des pigeons (SACPA)

Monsieur Le Maire rappelle que la signature du contrat initial avait été décidée lors du Conseil Municipal du 21/09/2006. Il s'agissait d'installer une cage de capture, place de la République pour un forfait de 2760 € HT. Cette société a effectué depuis le 12/12/2006, 190 captures de pigeons. Ce contrat arrivant à échéance, il y a lieu de le reconduire pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire précise que depuis le 06/06/2007, la cage a été déplacée près de la coopérative agricole UAC, chemin de l'industrie et déjà 121 pigeons ont été capturés.

Mme Liberati souligne que 2 cages seraient même nécessaires.

Mr Bros rappelle que sensibiliser la population sur la nécessité de boucher les greniers reste encore le meilleur moyen d'éloigner les pigeons.

Mme Delettre note que le pigeon capturé coûte environ 14 €. Mr le Maire répond que depuis le changement de l'emplacement de la cage, le coût va très visiblement baisser.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de reconduire ce contrat.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

5. Tarif restauration scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il n'y a plus d'encadrement des tarifs de la restauration scolaire ; le décret du 29 juin 2006 met fin à l'encadrement des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public.

Actuellement le prix est de 2.60 €.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de 2% soit un prix du repas à 2.65 €.

Monsieur le Maire rappelle que seule la nourriture est prise en compte, l'état paye tous les investissements, la main d'œuvre est gratuite.

Mr Bénac souligne que certains élus voisins ont décidé de voter la gratuité de la cantine. Mr le Maire réagit en précisant que les gens rencontrant des difficultés peuvent se faire aider par le CCAS.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce nouveau tarif applicable au 01/09/2007.

Votant : 23 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 1 (Mr Bénac)
Adopté à la majorité

6. Avenant n°1 relatif au giratoire de la Dourdouille

Mr Contreras rappelle au Conseil Municipal que le marché concernant la construction d'un carrefour giratoire à la Dourdouille avait été attribué à la Société TP Carbonne. Il y a lieu aujourd'hui de passer un avenant dû à des travaux supplémentaires pour remplacer les fossés existants trop profonds (2.40 m) par des busages. Le montant initial du marché était de 72 000 € HT soit 86 112 € TTC. Cet avenant est fixé à 6 925 € HT soit 8 282.30 € TTC.

Cet avenant représentant une plus-value de 9.62% du marché initial, une commission d'appel d'offre a dû donner son accord préalable le 04/06/2007. Mr Contreras précise qu'en terme de sécurité et d'entretien, la commune aurait fait une erreur de laisser ces fossés profonds.

Mr Barrau pense que certains indices auraient pu nous inquiéter. Mr le Maire précise que la DDE ne fera plus de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant.

Votant : 23 - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité
--

7. Remplacement d'adjoints au Maire

1/ Monsieur le Maire propose de remplacer Monsieur Maury, décédé le 24/04/2007 et demande au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudrait également remplacer Mr Maury à l'Office de tourisme et à la Communauté des communes. Conformément à la loi du 13 Août 2004, ce nouvel élu pourra occuper, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant. La personne élue sera 6^{ème} adjoint au maire.

Monsieur le Maire demande qui est candidat : Mme Levasseur se présente.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder aux votes.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages (CGCT art L 2122-7). La majorité des membres en exercice assiste à la séance (CGCT art L 2121-17).

Monsieur le Maire procède au dépouillement :

23 votants 2 blancs 2 nuls 19 pour J. Levasseur
--

Mme Levasseur sera donc 6ème adjoint.

Un vote est également lancé pour remplacer Mr Maury à l'Office de tourisme et à la Communauté des communes : J. Levasseur est élue à l'unanimité.

2/ Monsieur le Maire propose de remplacer Mr Claude, ayant démissionné de son poste d'adjoint et demande au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. La personne élue sera 5^{ème} adjoint au maire.

Avant de procéder au vote, Mr le Maire tient à remercier Mr Claude. Il le remercie en tant qu'ami et collaborateur fidèle. Mr le Maire précise que Mr Claude reste néanmoins conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande ensuite qui est candidat : Mr Vignes et Mr Barrau se présentent.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au vote.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages (CGCT art L 2122-7). La majorité des membres en exercice assiste à la séance (CGCT art L 2121-17).

Monsieur le Maire procède au dépouillement :

23 votants
4 blancs
1 nul
17 pour M. Vignes
1 pour Mr Barrau

Mr Vignes sera donc 5ème adjoint.

Le nombre des conseillers restera donc inchangé.

Mr Le Maire félicite les 2 nouveaux adjoints et les invite à la réunion hebdomadaire du Jeudi prévu le lendemain à 14 h.

8. Régime des autorisations d'absence.

Mr Vignes indique que la Commission du personnel propose d'accorder 6 jours par famille pour enfant malade sur fourniture d'un justificatif médical.

Mr Ormières demande si le demande émane du personnel : Mr Vignes répond qu'il s'agit d'une demande du personnel, validée par la commission du personnel. Il souligne la franchise du personnel de Carbonne.

Mr Le Maire constate que ces autorisations d'absences existent dans de nombreuses entreprises, même privées.

Mme Levasseur ajoute que dans la fonction publique d'état, 12 jours pour enfant malade sont octroyés.

Mme Libérati trouve que ce régime est normal étant donné que ni la crèche ni les assistantes maternelles ne prennent des enfants malades.

Mr Ormières pense que l'on ne peut pas dire que ce soit normal, il n'est pas normal selon lui qu'un problème privé soit pris en charge par la collectivité. Il pense qu'il s'agit d'un avantage social.

Mme Levasseur pense qu'il s'agit d'une philosophie, avoir des enfants est une fonction sociale extrêmement importante.

Mr Bros pense qu'il vaut mieux une telle transparence plutôt que de voir les agents se faire faire des arrêts de complaisance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'insérer ce cas dans le tableau des autorisations d'absence en vigueur.

Mr Turrel dit qu'il s'agit d'un choix politique d'octroyer ces jours, dans le cadre d'un projet social.

Votant : 23 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 1 (Mr Bénac) Adopté à la majorité

9. Vente de l'usine hydroélectrique

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 08/03/2007, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la vente de ce bâtiment en l'état.

Afin d'organiser une vente aux enchères à la bougie, Monsieur le Maire propose de fixer une mise à prix de 480 000 € conformément à l'avis des domaines et de prévoir que les frais d'achat et de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

Mr Le Maire précise que toutes les personnes ayant manifesté un intérêt pour cette usine seront contactées. Tous les documents en notre possession seront à leur disposition (étude de Mr Marty...), des visites seront organisées.

Mme Liberati demande la procédure si personne ne veut acheter à ce prix. Mr Le Maire répond que la commune lancera une nouvelle procédure à un prix plus bas.

Mr Barrau soulève le problème du droit d'eau.

Mr le Maire répond que le droit d'eau est meilleur qu'avant.

Monsieur le Maire demande également pouvoir au Conseil Municipal pour organiser cette vente à la bougie et pour régulariser le cahier des charges et le procès verbal d'adjudication.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

10. Vente parcelle Rue des Jardins (annexe 2).

Monsieur le Maire rappelle que ce point était à l'ordre du dernier Conseil et qu'il avait été repoussé afin de permettre aux conseillers de se rendre sur les lieux et d'être plus à même de prendre leur décision.

Monsieur le Maire explique qu'un habitant de la rue Louis Doméjean souhaiterait acquérir un talus qui jouxte sa propriété rue des Jardins.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le principe même de cette vente.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11. Effacement des réseaux de télécommunications rue Lucien Cassagne

Mr Contreras explique que lors du Conseil municipal du 21/09/2006, le maire avait été autorisé à signer une convention avec le SDEHG concernant l'effacement des réseaux de télécommunications rue Lucien Cassagne. Le SDEHG avait estimé ces travaux à 31 210€.

Aujourd'hui, étant donné que peu de traversées de voirie sont prévues, le SDEHG a revu son estimation à la baisse. La mise en façade et non plus en souterrain porte le coût total de ce projet « effacement des réseaux de télécommunication » à 6 706 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette annexe.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

12. Mise en place de feux tricolores au Carrefour de la rue Frédéric Mistral et de la route de l'Arize (annexe 3)

Mr Bros explique que suite à notre demande du 29/03/2007, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de la mise en place de feux tricolores au Carrefour de la rue Frédéric Mistral et de la route de l'Arize.

Mr Bros explique que vu la grande circulation à l' Arize (développement de la Terrasse,

l'entrée de Carbonne), ce système permettrait de ralentir la circulation, et de rendre l'accès au centre ville plus facile. Il s'agit là, selon Mr Bros, du moyen le plus rapide d'assumer une sécurité.

Mr Ormières s'inquiète d'un arrêt de la circulation sur le pont.

Mr le Maire le rassure en disant qu'un traçage au sol sera fait.

Mme Bouffartigue pense effectivement que ce carrefour est très dangereux : pour se rendre Place Jules ferry, plusieurs habitants du quartier de la gare évitent d'y passer et préfèrent passer par la Barre.

Mr Helle pense que la solution des feux tricolores est la meilleure. Il ajoute que depuis quelques mois, le SDEHG nous fait l'entretien gratuit de tous les feux.

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 68 530 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	10 184 €
- part gérée par le Syndicat	27 500 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	30 846 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 23 - Pour : 21 - Contre : 0- Abstention : 2 (Mr Barrau et Mr Bénac) Adopté à la majorité
--

13 . Mise en place d'un éclairage au terrain de tennis et saint Laurent

Mr Cot explique que suite à notre demande du 29/03/2007, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire de la mise en place d'un éclairage au terrain de tennis, rue saint Laurent Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

Le coût total de ce projet est estimé à 24 671 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	3 666 €
- part gérée par le Syndicat	9 900 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	11 105 €

La part communale se verra amputée de la subvention du Conseil Général.

Mr Ormières demande à repeindre les pièces métalliques et barrières du Tennis. Mr Contreras lui précise que ces travaux sont prévus en régie.

Mr Turrel rappelle que les habitants du Pila et de la Rue Léo Lagrange se plaignent du manque d'éclairage et de l'état du mur du cimetière. Il pense qu'il serait bon de prévoir ces travaux du SDEHG dans un schéma d'ensemble. Il propose au Maire de l'expliquer lors du repas de quartier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

14. Vente terrain à Mr et Mme Joseph DURRIEU (annexe 4)

Mr et Mme Durrieu sont intéressés par l'achat d'un terrain lieu dit « la Rue ».

Avis du domaine du 16 mai 2007.

Section B n° 1111 (zone NCa du POS)

Superficie : 2 043 m²

Valeur vénale du bien : 1 500 € HT.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de vendre le terrain.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

15. Reconduction de la convention de prestations de service avec la Communauté de Communes pour entretien de la crèche.

Dans l'attente de la création d'un service d'entretien des bâtiments à la communauté des communes, le Conseil Municipal avait accepté lors du conseil du 20/12/2006 d'établir une convention de prestations de service avec la Communauté des communes. Cette convention prévoit les conditions d'intervention de nos services en ce qui concerne l'entretien des espaces verts et l'entretien technique du bâtiment. La facturation se fait au prix réel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de reconduire cette convention arrivant à échéance le 30/06/2007.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

16. Vente du caisson frigorifique à une association

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que du matériel appartenant à la commune a été mis en vente : il s'agit du caisson frigorifique avec son hayon, celui-ci n'étant plus aux normes pour la circulation (durée maximum de 12 ans). Une association du Lot et Garonne est intéressée pour acheter ce caisson au prix de 800€.

Les plus offrants doivent être désignés attributaires du matériel pour lequel ils avaient fait l'offre la plus intéressante.

Monsieur le Maire fait état des acheteurs :

Acheteurs	Propositions
Gabriel	400 €
Soula (Longages)	500 €
Association Lot et Garonne	800 €

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette vente et l'autorisation de choisir l'acheteur ayant fait l'offre la plus intéressante.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

17. Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe

Mr Vignes indique au Conseil Municipal que suite à la demande de mutation d'un agent des services techniques, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet.
Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste.

Votant : 23 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

18. Site internet de la ville

* Mme Bouffartigue dresse le bilan annuel de fréquentation réalisé par la société Vernalis :
En 2007 : 63 000 visiteurs contre 16 132 en 2005 et 47 414 en 2006.
Chaque jour, en 2007, 168 personnes se sont connectées au site, contre 44 en 2005 et 125 en 2006. Les rubriques les plus visitées sont :

- « Vie municipale »
- « Acteurs locaux »

En matière de téléchargements, l'Info 107 a été téléchargé 300 fois, le compte rendu du Conseil Municipal, 250 fois, le compte rendu des réunions du PLU, 200 fois.

La mise à jour est faite par le service communication : chaque mois, 10 à 20 articles nouveaux sont inclus.

Le rapport intégral du bilan annuel sera disponible à la Mairie et au service communication.

* Classification du site par Ardesi, Midi-Pyrénées

Notre site est dans la 4^{ème} catégorie (sur un maximum de 5): il est défini comme un « site interactif et coopératif qui fluidifie les échanges » entre l'administration communale et les usagers des services publics.

Ses points forts : la charte graphique qui propose une véritable identité visuelle, de très bons principes de navigation et d'une remontée d'actualité sur la page d'accueil.

Mr Bénac note qu'il y a sur le site une diminution de l'expression de l'opposition.

Mr Ormières pose la question de savoir si le site est destiné à l'expression politique ou à la ville de Carbone.

Mr Bénac répond que le but aurait pu être de permettre à des gens qui n'ont jamais la parole de s'exprimer.

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Blanc de l'Union (31) pour la **fourniture et la pose d'un équipement radio pour la police municipale**. Le montant du marché est de 3 521.88 € HT soit 4 212.17 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société BUROTEC de Cugnaux (31) pour les **prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre de**

l'extension de la zone d'activité de Naudon. Le montant du forfait provisoire de rémunération est de 54 000 € HT soit 6 % de l'enveloppe financière affectée aux travaux.

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société BUROTEC de Cugnaux (31) pour la **réalisation des études d'avant projet dans le cadre des travaux d'urbanisation de la commune.** Le montant du marché est de 6 000 € HT soit 7 176 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société LABASTERE 31 de Labarthe sur Lèze (31) pour la **fourniture et la pose de brise soleil au groupe scolaire Henri Chanfreau.** Le montant du marché est de 19 102 € HT soit 22 845.99 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Midi Pyrénées Clôtures de Pinsaguel (31) pour la **fourniture et la pose de clôtures et portails pour la cour de la MJC et du centre associatif.** Le montant du marché est de 8 361.20 € HT soit 10 000 € TTC.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour l'acquisition d'une remorque plateau basculante et d'une tondeuse autoportée :
 - * pour le lot n°1 « **tondeuse autoportée** », avec la société Xillo Motoculture de Garidech (31) pour un montant de 25 200 € TTC avec une reprise de 5 000 €.
 - * pour le lot n°2 « **remorque plateau basculante** » pour un montant de 4 939.48 € TTC avec une reprise de 5 000 €.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour l'acquisition de **fournitures scolaires** :
 - * avec la société Surre Majuscule de Foix (09) pour les fournitures scolaires de l'école maternelle (lot n° 1) avec un minimum hors taxe annuel de 2 500 € et un maximum annuel hors taxe de 10 000 €.
 - * avec la même société pour les fournitures scolaires pour l'école primaire (lot n° 2) avec un minimum hors taxe annuel de 5 000€ et un maximum annuel hors taxe de 15 000 €.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu
 - * avec la société Technibureau pour l'acquisition de **mobilier scolaire** (lot n°1) pour un montant de 14 960.47 € HT
 - *avec la société Perret bureautique de Labège (31) pour l'acquisition de **mobilier de bureau pour la mairie** pour un montant de 1 858.58 € HT.

Questions diverses

Mr Bénac demande à prendre la parole concernant une demande qui lui aurait été faite « chemin des Vignes ». Il voudrait trouver une solution pour que le véhicule de la collecte des déchets ménagers ne fasse plus de manœuvre chez des privés.

Mr Helle et Mme Libérati répondent que les routes et les ordures ménagères sont de la compétence de la communauté des communes ; cette question sera traitée par les services concernés.

Séance levée à 22 h 40

Le Maire
Guy HELLE

La secrétaire de séance
Nathalie CAMBUS